

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES 1ER ET 2ND DEGRÉS DE LA COMMUNE. DÉCISION

Séance du 18 juillet 2020

L'an deux mille vingt , le dix huit juillet à 09:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, Mme Picard, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Croizet à M Royer
Mme Vaccaro à Mme Branas
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à Mme Picard

Secrétaire de séance : M Bruno Cristofoli.

La séance est ouverte,

Délibération du : 18 juillet 2020
Rendue exécutoire le : 21 juillet 2020
Publiée le : 21 juillet 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 18 juillet 2020

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES 1ER ET 2ND DEGRÉS DE LA COMMUNE. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Considérant, qu'il convient en ce début de mandat municipal, de désigner auprès des conseils des établissements scolaires des 1er et 2nd degrés présents sur le territoire communal, des conseillers municipaux chargés de représenter la commune, dans les conditions fixées par les statuts particuliers de chacun de ces organismes.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la nouvelle désignation des membres pour le représenter au sein des établissements scolaires des 1er et 2nd degrés telle que suit :

COLLÈGE FRANÇOIS MAURIAC	Titulaires Suppléant	Mme Karine Guérin M. Marc Morisset M. Patrice Claverie
COLLÈGE D'HASTIGNAN	Titulaire Suppléant	Mme Dahbia Rigaud M. Éric Mallein
LYCÉE PROFESSIONNEL JEHAN DUPERIER	Titulaire Suppléant	Mme Véronique Durand M. Patrice Claverie

ECOLE MATERNELLE MONTAIGNE - (CENTRE)	Titulaire Suppléant	Mme Pascale Bru M. Frédéric Capouillez
ECOLE MATERNELLE VILLAGEXPO	Titulaire Suppléant	Mme Caroline Berbis M. Patrice Claverie
ECOLE MATERNELLE SANS SOUCI - (HASTIGNAN)	Titulaire Suppléant	M. Pascal Tartary Mme Sophie Ersin
ECOLE MATERNELLE LA GARENNE	Titulaire Suppléant	Mme Sophie Ersin Mme Juliette Feytout-Perez
ECOLE MATERNELLE DE MAGUDAS	Titulaire Suppléant	Mme Françoise Fize M. Stephen Apoux
ECOLE MATERNELLE DE CORBIAC	Titulaire Suppléant	Mme Gaëlle Martin M. Marc Morisset
ECOLE ELEMENTAIRE MONTAIGNE - (CENTRE)	Titulaire Suppléant	M. Frédéric Capouillez Mme Karine Guérin
ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE ET MAIA CARRIE - (MAGUDAS)	Titulaire Suppléant	Mme Dahbia Rigaud Mme Sophie Damisa
ECOLE ELEMENTAIRE CERILLAN	Titulaire Suppléant	Mme Juliette Feytout-Perez Mme Pascale Bru
ECOLE ELEMENTAIRE DE LA GARENNE	Titulaire Suppléant	M. Francis Royer M. Pascal Tartary

ECOLE ELEMENTAIRE D'HASTIGNAN	Titulaire Suppléant	M. Bruno Cristofoli Mme Sophie Damisa
ECOLE ELEMENTAIRE DE CORBIAC	Titulaire Suppléant	M. Claude Joussaume Mme Gaëlle Martin
ECOLE ELEMENTAIRE DE GAJAC	Titulaire Suppléant	M. Patrice Claverie Mme Caroline Berbis

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **30 POUR, 0 CONTRE et 9 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 18 juillet 2020
pour expédition conforme
Le maire,




Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : **VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

Utilisateur : **Desrosier Céline**

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_064
Date de la décision :	2020-07-18 00:00:00+02
Objet :	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES 1ER ET 2ND DEGRÉS DE LA COMMUNE. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.4 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20200718-DG20_064-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200718-DG20_064-DE-1-1_0.xml	text/xml	989
Nom original :		
DG20_064.pdf	application/pdf	681615
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200718-DG20_064-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	681615

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 juillet 2020 à 09h25min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 juillet 2020 à 09h25min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 juillet 2020 à 09h25min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 juillet 2020 à 09h26min07s	Reçu par le MI le 2020-07-21